

CONDITIONS DE VENTE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE:

Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication des frais de 20% TTC.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Preneur, compte tenu des rectifications annoncées lors du passage en vente de l'objet et portées au procès verbal de la vente.

Les objets seront vendus en l'état. Une exposition au préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les dimensions et les estimations sont communiquées à titre indicatif, l'état des cadres n'est pas garanti, les restaurations d'usage et réentoilage sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

La vente sera faite expressément au comptant et conduite en euros.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHERES TELEPHONIQUES :

Le Commissaire-Preneur, l'Expert et les membres de l'étude peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaire. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat, il convient d'en faire la demande par écrit (courrier, mail, fax).

Si l'enchère dans la salle est la même que votre ordre, l'adjudication se fera dans la salle.

Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit.

En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres d'achat par fax ou par mail au plus tard la veille de la vente.

Attention pour les enchères par téléphone : Toute demande de ligne téléphonique doit être accompagnée d'un ordre d'achat ferme, ceci en vue de pallier aux défaillances techniques et d'éviter les demandes fantaisistes.

ENCHERES VIA INTERENCHERES LIVE :

Les frais de vente pour les acquéreurs en Live seront majorés de 3% HT supplémentaires au profit d'interenchères. (soit 23,58% TTC)

PAIEMENT :

Chèques (sur présentation de deux pièces d'identités), cartes bancaires sur place ou à distance, et virements bancaires. Espèces jusqu'à 3 000 euros (résidents U.E), et jusqu'à 15 000 euros pour les particuliers non résidents français avec justificatif de domicile.

EXPEDITIONS :

JOIGNY ENCHERES – JOIGNY ESTIMATION effectue l'expédition de vos achats dans la mesure du possible, moyennant le règlement des frais d'emballage forfaitaire (10 euros) et des frais d'envoi (prix en fonction du poids, colis poste et assurance).

Les expéditions sont faites sous la responsabilité des acquéreurs. Vous pouvez souscrire à une assurance, dans ce cas pensez à vérifier l'état de l'objet dès la réception devant le postier.

MAGASINAGE :

Au delà de quinze jours, des frais de magasinage seront facturés aux adjudicataires à hauteur de 4 euros par jours et par objet.